

Annexe 2

Glossaire de terminologie

Les présentes définitions ont été trouvées dans des publications ou sur l'Internet. En foresterie, comme dans d'autres disciplines, les définitions et la terminologie varient considérablement selon les sources et les décideurs notent l'absence d'une compréhension commune des termes. De nombreux individus et organisations se sont efforcés de s'accorder sur des interprétations communes. Dans le domaine de la terminologie forestière, la FAO et l'Union internationale des institutions de recherche forestière (IUFRO) collaborent depuis de nombreuses années dans ce domaine (FAO/IUFRO, 2002). La FAO a également élaboré des termes et des définitions pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales (ERF) en tenant compte des recommandations faites par des experts dans diverses instances. Soulignons que les auteurs de ce guide ont préféré ne retenir qu'une seule définition par terme. En effet, leur intention n'est pas de semer la confusion parmi les lecteurs, mais principalement d'attirer leur attention sur le fait que, même dans un secteur particulier, un même terme peut avoir plusieurs significations différentes. Veuillez noter que dans les Normes internationales pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (NIMP), seules les définitions spécifiées dans la NIMP n° 5 sont utilisées. Pour les définitions les plus récentes de la CIPV, il est conseillé de se référer au site web de la CIPV (www.ippc.int) car elles sont susceptibles d'être révisées.

Adventice: plante poussant là où elle est indésirable. Terme généralement utilisé pour décrire des végétaux qui colonisent rapidement et qui peuvent faire concurrence à une plante cultivée (FAO, 2001)

Plante agressive, envahissante, à dispersion rapide, qui pousse souvent dans les champs cultivés au détriment d'une culture (van den Bosch, Messenger and Gutierrez, 1981)

Agent de lutte biologique: Auxiliaire, antagoniste, compétiteur, ou autre organisme, utilisé pour la lutte contre les organismes nuisibles (NIMP n° 05, 2010)

Analyse du risque phytosanitaire (ARP): Processus consistant à évaluer les données biologiques, ou autres données scientifiques ou économiques, pour déterminer si un organisme est nuisible, s'il devrait être réglementé, et la sévérité des mesures phytosanitaires éventuelles à prendre à son égard (NIMP n° 05, 2010)

Apparition d'un foyer: Population récemment détectée d'un organisme nuisible, y compris une incursion ou une prolifération soudaine et importante d'une population déjà établie dans une zone donnée (NIMP n° 05, 2010)

Approche(s) systémique(s): L'intégration de diverses mesures de gestion du risque phytosanitaire, parmi lesquelles au moins deux agissent indépendamment et permettent collectivement d'atteindre le niveau de protection approprié contre des organismes nuisibles réglementés (NIMP n° 05, 2010)

Article réglementé: Tout végétal, produit végétal, lieu de stockage, emballage, moyen de transport, conteneur, terre et tout autre organisme, objet ou matériel susceptible de porter ou de disséminer des organismes nuisibles justifiant des mesures phytosanitaires, particulièrement pour tout ce qui concerne les transports internationaux (NIMP n° 05, 2010)

Auxiliaire: Organisme (y compris parasitoïdes, parasites, prédateurs, organismes phytophages et pathogènes) qui vit aux dépens d'un autre organisme dans sa zone d'origine et qui peut contribuer à limiter la population de cet organisme (NIMP n° 5, 2010)

Les parasites, parasitoïdes, prédateurs et pathogènes associés dans la nature à une population sauvage spécifique de végétaux ou d'animaux (Dunster et Dunster, 1996)

Bois: Catégorie de marchandises correspondant aux grumes, bois scié, copeaux ou bois de calage, avec ou sans écorce (NIMP n° 05, 2010)

Bois de calage: Matériau d'emballage en bois utilisé pour caler ou soutenir une marchandise mais qui ne reste pas associé avec la marchandise (NIMP n° 05, 2010). Les grumes avec lesquelles on coince des objets lourds dans un conteneur ou dans la cale d'un bateau pour les empêcher de bouger pendant le transport sont par exemple des bois de calage

Bois de construction: Produits résultant du sciage des grumes. (Dykstra et Heinrich, 1996)

Grumes sciées en planches, madriers, ou pièces de charpente comme les poutres (APHIS, 2010)

Produit manufacturé issu d'une grume sciée ou rabotée (ALSC, 2005)

Bois de feu: Bois dont la composition originelle est conservée, utilisé comme combustible (FAO, 2004)

Bois d'œuvre: Arbres pouvant être transformés en produits forestiers industriels. Ce terme est parfois utilisé comme synonyme de bois rond industriel, et il désigne aussi parfois certaines grandes pièces de bois de sciage (bois de charpente). (Dykstra et Heinrich, 1996)

Bois écorcé: Bois qui a été soumis à tout procédé conçu pour enlever l'écorce. Le bois écorcé n'est pas nécessairement du bois exempt d'écorce (NIMP n° 05, 2010)

Bois rond (ou grume): Bois non scié en longueur ou équarri, gardant sa surface ronde naturelle, avec ou sans écorce (NIMP n° 05, 2010)

Tous bois ronds abattus ou récoltés autrement. Cette catégorie comprend tous les bois provenant des quantités enlevées en forêt ou provenant d'arbres poussant hors forêt, y compris le volume récupéré sur les déchets naturels et les déchets d'abattage et de transport pendant la période envisagée (année civile ou forestière). Elle comprend aussi tous les bois enlevés avec ou sans écorce, ronds ou fendus, grossièrement équarris ou sous une autre forme, par exemple branches, racines, souches et loupes (quand elles sont récoltées), ou dégrossis ou taillés en pointe (UNECE *et al.*, 2008)

Certificat: Document officiel attestant l'état phytosanitaire d'un envoi soumis à la réglementation phytosanitaire (NIMP n° 05, 2010)

Certificat phytosanitaire: Certificat conforme aux modèles préconisés par la CIPV (NIMP n° 05, 2010)

Certification phytosanitaire: Utilisation de méthodes phytosanitaires permettant la délivrance d'un certificat phytosanitaire (NIMP n° 05, 2010)

Champ: Parcelle de terre, bien délimitée à l'intérieur d'un lieu de production, sur laquelle des végétaux destinés à constituer une marchandise sont cultivés (NIMP n° 05, 2010)

Combustible ligneux: Bois issu de forêts, d'arbustes et d'autres arbres, qui est utilisé comme combustible. Les combustibles ligneux peuvent être divisés en quatre types de produits: *bois de feu*, *charbon de bois*, *liqueur noire* et *autres produits* (méthanol, éthanol, gaz pyrolytique) (FAO, 2004)

Conifère: Arbre appartenant à l'ordre Coniferae, ordinairement à feuillage persistant en forme d'aiguilles, ou d'écaillés, ou aciculaires, qui produit des cônes, tel que le pin, les épicéas, les sapins et le mélèze, souvent appelé "résineux" (Martin, 1996) Arbre produisant des graines en cônes, sans structure de fruit autour de la graine. Les feuilles sont généralement en forme d'aiguilles, d'écaillés, ou étroites et linéaires, et sempervirentes (Hubbard *et al.*, 1998)

Contreplaqué: Panneau fait d'un assemblage de feuilles de placage collées, aux fils en couches alternées généralement à angles droits. Les feuilles de placage sont ordinairement placées de façon symétrique des deux côtés d'une couche ou âme centrale qui peut être plaquée ou non. Sont compris *le contreplaqué à plis*, (fabriqué en collant plus de deux feuilles de placage, les couches étant disposées à fils croisés, généralement à angles droits); *le contreplaqué à âme* (dont l'âme, c'est-à-dire la couche centrale généralement plus épaisse que les autres, est en bois plein et se compose

de planchettes, de lattes ou de lamelles de bois placées côte à côte, qui peuvent être collées ou non); *les panneaux alvéolaires* (contreplaqués dont l'âme consiste en une structure cellulaire); et *les contreplaqués composites* (dont l'âme ou certaines couches sont faites de matériaux autres que le bois plein ou les placages) (UNECE *et al.*, 2008) Panneau plat composé de minces feuilles ou placages de bois, aux fils en couches alternées à angles droits par rapport à la couche adjacente. Les feuilles de placage sont assemblées, sous pression, par un liant (Evans, 2000)

Produits faits de panneaux fabriqués en assemblant par de la colle des couches de placages, aux fils en couches alternées à angles droits, pour les renforcer (Hubbard *et al.*, 1998)

Copeaux de bois (ou plaquettes): Biomasse ligneuse fragmentée en morceaux de calibre défini obtenus par traitement mécanisé à l'aide d'outils tranchants comme des couteaux ou des fers. Les copeaux de bois ont une forme subrectangulaire, une longueur habituellement comprise entre 5 et 50 mm et une épaisseur très petite en comparaison de leurs autres dimensions (FAO, 2004)

Bois réduit en petits fragments, se prêtant à la fabrication de pâte, de panneaux de particules et de panneaux de fibres, à l'utilisation comme combustible ou à d'autres fins (UNECE *et al.*, 2008)

Fragments de bois brisés ou broyés, provenant de n'importe quel type de bois (APHIS, 2010)

Dissémination: Extension de la distribution géographique d'un organisme nuisible à l'intérieur d'une zone (NIMP n° 05, 2010)

Diversité génétique: Variabilité génétique à l'intérieur d'une population ou d'une espèce. La diversité génétique est observée à trois niveaux: (a) diversité à l'intérieur d'une population, (b) diversité entre populations; et (c) diversité à l'intérieur d'une espèce (FAO/IUFRO, 2002)

Écorce: Couche extérieure au cambium sur un tronc ligneux, une branche ou une racine ligneuse (NIMP n° 05, 2010)

Tissus extérieurs au cambium d'un arbre, composés de l'écorce interne vivante et de l'écorce externe morte (Ministère des forêts et des parcs Colombie-Britannique, 2008)

Partie externe des tiges ligneuses et des branches. Du point de vue anatomique, elle comprend la totalité des tissus végétaux extérieurs au cambium. (Evans, 2000)

Écosystème: Complexe dynamique de communautés de végétaux, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement abiotique qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle (NIMP n° 05, 2010)

Unité fonctionnelle constituée de tous les organismes vivants (végétaux, animaux et microbes) dans une zone déterminée, et de tous les facteurs physiques et chimiques non vivants de leur environnement, reliés par le recyclage des nutriments et le flux d'énergie. Un écosystème peut avoir n'importe quelle taille – il

peut s'agir d'une grume, d'un étang, d'un champ, d'une forêt ou de la biosphère terrestre – mais il fonctionne toujours comme une unité globale. Les écosystèmes sont généralement décrits en fonction de leur type de végétation principal (écosystème de forêt, de forêt ancienne ou de parcours) (Ministère des forêts et des parcours Colombie-Britannique, 2008)

Entrée (d'un organisme nuisible): Arrivée d'un organisme nuisible dans une zone où il est absent ou présent mais non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle (NIMP n° 05, 2010)

Envoi: Ensemble de végétaux, de produits végétaux et/ou d'autres articles expédiés d'un pays à un autre et couvert, si nécessaire, par un seul certificat phytosanitaire (un envoi peut être composé de plusieurs marchandises ou lots) (NIMP n° 05, 2010)

Éradication: Application de mesures phytosanitaires afin d'éliminer un organisme nuisible d'une zone (NIMP n° 05, 2010)

Espèce: Population ou série de populations d'organismes qui peuvent sans difficulté se croiser entre eux, mais pas avec les membres d'autres espèces (FAO/IUFRO, 2002)
Voir aussi Espèce indigène, Espèce introduite, Espèce native

Espèce envahissante: Espèce non originaire d'un écosystème particulier et dont l'introduction et la propagation sont susceptibles de causer des dommages socio-culturels, économiques ou environnementaux ou de nuire à la santé humaine (FAO, 2007)

Espèce introduite: Espèce présente dans un territoire situé en dehors de son aire de répartition naturelle historiquement connue, par suite d'une dispersion intentionnelle ou accidentelle imputable aux activités humaines. Également appelée espèce étrangère (WRI, UICN et PNUE, 1992)

Espèce, sous-espèce ou taxon inférieur introduit hors de son aire de répartition normale, passée ou présente, ou de son aire de dispersion potentielle (c'est-à-dire hors du domaine géographique qu'il occupe naturellement ou peut occuper sans introduction ou intervention humaine directe ou indirecte) (FAO, 2007). Cette définition se réfère aux arbres.

Espèce établie, qui n'est pas originaire de l'écosystème, de la région ou du pays (FAO/IUFRO, 2002)

Espèce native (indigène): Espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se manifestant à l'intérieur de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de dispersion potentielle (c'est-à-dire à l'intérieur de son aire de répartition naturelle ou de celle qu'elle pourrait occuper sans une introduction ou une intervention humaine directe ou indirecte) (UICN, 2000)

Végétaux, animaux champignons et micro-organismes qui se manifestent naturellement dans une zone ou une région donnée. Synonyme indigène (PNUE-CMSC, 2010)

Voir aussi Espèce indigène

Espèces indigènes: Espèces ou géotypes qui ont évolué dans la même zone, dans la même région ou dans le même biotope et qui se sont adaptées aux conditions écologiques spécifiques prédominant au moment de leur établissement. Espèces d'arbres qui ont évolué dans la zone, dans la région ou dans le biotope où pousse le peuplement forestier et qui se sont adaptées aux conditions écologiques spécifiques prédominant au moment de l'établissement du peuplement (Schuck *et al.*, 2002)

Espèce native du pays ou de la zone. Antonyme: non-native ou exotique (FAO, 1994)
Voir aussi Espèces natives

Établissement: Perpétuation, dans un avenir prévisible, d'un organisme nuisible dans une zone après son entrée (NIMP n° 05, 2010)

Examen visuel: Examen physique des plantes, produits végétaux et autres articles réglementés à l'oeil nu, à l'aide d'une loupe, d'un stéréoscope ou d'un microscope pour détecter des organismes nuisibles ou des contaminants sans analyse ni transformation (NIMP n° 5, 2010)

Exigences phytosanitaires à l'importation: Mesures phytosanitaires spécifiques mises en place par un pays importateur pour les envois entrant dans ce pays (NIMP n° 05, 2010)

Feuilles de placage: Mince couches ou feuilles de bois d'épaisseur uniforme, ne dépassant pas 6 mm, obtenues par déroulage, tranchage ou sciage. Elles comprennent le bois utilisé pour la fabrication des structures lamellées, du mobilier, des emballages, etc. (UNECE *et al.*, 2008)

Filière: Tout moyen par lequel un organisme nuisible peut entrer ou se disséminer (NIMP n° 05, 2010)

Foresterie: Science relative à l'établissement, à la culture et à la gestion des forêts et de leurs ressources (Hubbard *et al.*, 1998)

Science, art et pratiques relatives à la gestion et à l'utilisation des arbres, des forêts et de les ressources, au profit de l'humanité (Université d'État de Caroline du Nord, 2003)

Forêt: Terres s'étendant sur une superficie supérieure à 0,5 hectare, dont les arbres atteignent ou sont capables d'atteindre une hauteur d'au moins 5 mètres in situ et avec un couvert arboré de plus de 10 pour cent. Les terres utilisées principalement à des fins agricoles ou rentrant dans l'espace urbain, ne sont pas prises en compte. (FAO, 2007)

Communauté biologique de végétaux et d'animaux dominée par des arbres et d'autres végétaux ligneux (Hubbard *et al.*, 1998)

Communauté végétale principalement constituée d'arbres et d'autres végétaux ligneux (Martin, 1996)

Voir aussi Forêt régénérée naturellement, forêt plantée

Forêt régénérée naturellement: Forêt essentiellement composée d'arbres issus de la régénération naturelle (FAO, 2007)

Forêts plantée: Forêt composée principalement d'arbres établis intentionnellement par plantation et/ou par ensemencement (FAO, 2007)

Fumigation: Traitement utilisant un agent chimique qui atteint la marchandise entièrement ou en grande partie sous forme gazeuse (NIMP n° 05, 2010)

Gamme de plantes hôtes: Espèces susceptibles d'assurer, dans des conditions naturelles, la survie d'un organisme nuisible déterminé ou d'un autre organisme (NIMP n° 05, 2010)

Génotype: La constitution génétique d'un organisme à distinguer de son apparence ou phénotype (FAO/IUFRO, 2002)

Gestion du risque phytosanitaire (pour les organismes de quarantaine): Évaluation et sélection des options permettant de réduire le risque d'introduction et de dissémination d'un organisme nuisible (NIMP n° 05, 2010)

Grume (ou bille): Bois non scié en longueur ou équarri, gardant sa surface ronde naturelle, avec ou sans écorce (NIMP n° 05, 2010)

Tout tronçon découpé dans le tronc ou les plus grosses branches d'un arbre abattu après ébranchage et tronçonnage (Dykstra and Heinrich, 1996)

Section d'une tige ligneuse coupée à une longueur commercialisable déterminée dans le but de l'utiliser pour la fabrication de produits. Terme parfois utilisé dans un sens plus étroit pour une longueur de bille standard (habituellement 16 pieds, soit 4,88 m) pour estimer le volume de bois sur pied (Université de Virginie-occidentale, 1998)

Morceau de la tige ligneuse (tronc ou branche) d'un arbre (Martin, 1996)

Le fût d'un arbre; bois ébranché qui n'a été scié que pour être équarri (APHIS, 2010)

Habitat: Partie d'un écosystème présentant des conditions dans lesquelles un organisme existe à l'état naturel ou peut s'établir (NIMP n° 05, 2010)

Milieu dans lequel vit une population ou un individu; cette notion englobe non seulement le lieu occupé par une espèce, mais également les caractéristiques particulières de ce lieu (comme le climat ou la disponibilité de nourriture et d'abris appropriés) permettant de satisfaire aux besoins biologiques de cette espèce. (Ministère des forêts et des parcs, Colombie-Britannique, 2008)

Incidence (d'un organisme nuisible): Proportion ou nombre d'unités d'un échantillon, d'un envoi, d'un champ ou d'une autre population définie dans lesquelles un organisme nuisible est présent (NIMP n° 05, 2010)

Mesure la présence et la taille des populations d'organismes nuisibles dans une zone déterminée (Ministère des forêts et des parcs, Colombie-Britannique, 2008)

Infestation (d'une marchandise): Présence dans une marchandise d'un organisme vivant nuisible au végétal ou au produit végétal concerné. L'infestation comprend également l'infection (NIMP n° 05, 2010)

Inoculum: Spores ou sous-unités microbiennes (telles que le mycélium). (FAO, 2001)

Inspection: Examen visuel officiel de végétaux, de produits végétaux ou d'autres articles réglementés afin de déterminer la présence ou l'absence d'organismes nuisibles et/ou de s'assurer du respect de la réglementation phytosanitaire (NIMP n° 05, 2010)

Introduction: Entrée d'un organisme nuisible, suivie de son établissement (NIMP n° 05, 2010)

Lieu de production exempt: Lieu de production où l'absence d'un organisme nuisible déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue pour une durée définie (NIMP n° 05, 2010)

Lot: Ensemble d'unités provenant d'une même marchandise, identifiable par son homogénéité de composition, d'origine, etc. et faisant partie d'un envoi (NIMP n° 05, 2010)

Lutte biologique: Utilisation d'agents biotiques, tels qu'insectes, nématodes, champignons et virus pour la lutte contre les adventices et d'autres organismes nuisibles des forêts (Ministère des forêts et des parcs Colombie-Britannique, 2008)

Marchandise: Type de végétal, de produit végétal ou autre article transporté lors d'échanges commerciaux ou pour d'autres raisons (NIMP n° 05, 2010)

Matériau d'emballage en bois: Bois ou produit en bois (excepté les produits en papier) utilisés pour soutenir, protéger ou contenir une marchandise (y compris bois de calage) (NIMP n° 05, 2010)

Mesure d'urgence: Mesure phytosanitaire adoptée de façon urgente dans une situation phytosanitaire nouvelle ou imprévue (NIMP n° 05, 2010)

Mesure phytosanitaire: Toute législation, réglementation ou méthode officielle ayant pour objet de prévenir l'introduction et/ou la dissémination d'organismes de

quarantaine ou de limiter l'incidence économique d'organismes réglementés non de quarantaine (NIMP n° 05, 2010)

Monitoring (ou suivi): Processus officiel ayant pour objet la vérification des situations phytosanitaires (NIMP n° 05, 2010)

Monoculture: En général cultures forestières équiennes, monospécifiques (Ministère des forêts et des parcs, Colombie-Britannique, 2008)

Mulch de bois: Brisures d'écorce, copeaux de bois, copeaux de rabotage ou sciure utilisés pour couvrir le sol, à des fins protectrices ou décoratives (APHIS, 2010)

Objet d'artisanat: catégorie d'articles dérivés ou fabriqués à partir de composants naturels du bois, de brindilles et de plantes grimpantes, et comprenant les perches de bambou et les tuteurs de jardin. Sont compris les produits suivants qui contiennent du bois: sculptures, paniers, caisses, cages à oiseaux, arbres de Noël industriels, mobilier de jardin et de terrasse (rustique), pot-pourris, arbres à soie (Ficus généralement artificiels), pylones treillis, clôtures et bordures de délimitation de jardin, et autres articles contenant du bois (APHIS, 2009)

Organisation nationale de protection des végétaux (ONPV): Service officiel institué par un gouvernement pour mettre en œuvre les fonctions spécifiées par la CIPV (NIMP n° 05, 2010)

Organisation régionale de protection des végétaux (ORPV): Organisation intergouvernementale chargée des fonctions précisées dans l'article IX de la CIPV (NIMP n° 05, 2010)

Organisme: Toute entité biologique capable de se reproduire ou de se multiplier à l'état naturel (NIMP n° 05, 2010)

Organisme de quarantaine: Organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle (NIMP n° 05, 2010)

Organisme nuisible: Toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux (NIMP n° 05, 2010)

Tout organisme qui se trouve en dehors de son aire de répartition ou qui est une cause de stress pour un organisme bénéfique (Université d'Etat de Caroline du Nord, 2003)

Voir aussi Organisme de quarantaine, Organisme nuisible réglementé, Organisme réglementé non de quarantaine

Organisme nuisible contaminant: Organisme nuisible véhiculé par une marchandise mais ne l'infestant pas, s'il s'agit de végétaux et de produits végétaux (NIMP n° 05, 2010)

Organisme nuisible réglementé: Organisme de quarantaine ou organisme réglementé non de quarantaine (NIMP n° 05, 2010)

Organisme réglementé non de quarantaine: Organisme nuisible qui n'est pas un organisme de quarantaine, dont la présence dans les végétaux destinés à la plantation affecte l'usage prévu de ces végétaux, avec une incidence économique inacceptable et qui est donc réglementé sur le territoire de la partie contractante importatrice (NIMP n° 05, 2010)

Panneaux de fibres: Panneaux faits de fibres de bois ou d'autres substances ligno-cellulosiques agglomérées essentiellement grâce au feutrage des fibres et à leurs propriétés adhésives naturelles, bien que des liants ou des additifs puissent être employés dans la fabrication. Sont compris les panneaux pressés à plat et les panneaux de fibres moulés. Il s'agit d'un agrégat comprenant les panneaux durs, les panneaux de fibres de densité moyenne et les autres panneaux de fibres (UNECE *et al.*, 2008)

Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF): Panneaux obtenus par séchage des fibres. Appelés "panneaux de fibres haute densité" lorsque la densité est supérieure à 0.8 g/cm³ (HDF) (UNECE *et al.*, 2008)

Panneaux de particules: Panneaux fabriqués avec des particules de bois ou autres matières ligno-cellulosiques (par exemple, plaquettes, flocons, éclats, copeaux longs et débris d'anas de lin) collés par un liant organique à l'aide d'un ou de plusieurs des agents suivants: chaleur, pression, humidité, catalyse, etc. La catégorie des panneaux de particules est un agrégat qui comprend les panneaux structuraux orientés (OSB), les panneaux gaufrés et les panneaux de lin. (UNECE *et al.*, 2008)

Panneaux dérivés du bois: Catégorie de produits qui est un agrégat comprenant les feuilles de placage, les contreplaqués, les panneaux de particules et les panneaux de fibres (UNECE *et al.*, 2008)

Panneaux structuraux orientés (OSB): Panneaux structuraux faits de minces gaufres placées en couches alternées à angles droits afin de donner au panneau davantage de propriétés élastomécaniques. Les gaufres, qui ressemblent à de petits fragments de placage, sont revêtues, par exemple, d'une colle de résine phénolique imperméable, et entrecroisées en couches, puis collées par chaleur ou pression. Le produit ainsi obtenu est un panneau de construction uniforme et massif à haute résistance et très imperméable (UNECE *et al.*, 2008)

Panneau structural fait d'étroites lamelles de fibres orientées dans le sens de la longueur et de la largeur, disposées en couches, et assemblées par de la résine (Evans, 2000)

Pâte: Catégorie de marchandises constituées d'une masse humide molle de fibres ligneuses, utilisée pour la fabrication de papiers. La pâte s'obtient en réduisant des copeaux de bois en fibres, soit par broyage, soit par des procédés chimiques, puis en réduisant les fibres en boue (Evans, 2000)

Permis d'importation: Document officiel autorisant l'importation d'une marchandise conformément à des exigences phytosanitaires à l'importation spécifiées (NIMP n° 05, 2010)

Présence: Un organisme nuisible est dit présent dans une zone s'il est officiellement reconnu qu'il y est indigène ou introduit et sans déclaration officielle de son éradication (NIMP n° 05, 2010)

Produits forestiers non ligneux: biens dérivés des forêts qui sont des objets physiques et tangibles d'origine biologique autre que le bois. On considère généralement qu'ils comprennent les produits animaux et végétaux non ligneux récoltés dans des zones répondant à la définition de forêt. Ils incluent plus spécifiquement les produits suivants, qu'ils proviennent de forêts naturelles ou plantées: gomme arabique, caoutchouc/latex et résine; et arbres de Noël, liège, bambou et rotin. Sont généralement exclus les produits récoltés dans des peuplements arborés faisant partie de systèmes de production agricole, tels que vergers fruitiers, plantations de palmiers à huile et systèmes agroforestiers, dans le cas de cultures sous couvert arboré. Sont spécifiquement exclus: les matières premières et produits ligneux, tels que copeaux, charbon de bois, bois de feu et bois utilisé pour la fabrication d'outils, d'équipement ménager et d'objets sculptés; les pâturages en forêt, et les poissons, coquillages et crustacés (FAO, 2007).

Produits végétaux: Produits non manufacturés d'origine végétale (y compris les grains), ainsi que les produits manufacturés qui, étant donné leur nature ou celle de leur transformation, peuvent constituer un risque d'introduction ou de dissémination des organismes nuisibles (NIMP n° 05, 2010)

Prospection: Procédé officiel appliqué pendant un laps de temps limité, pour définir les caractéristiques d'une population d'organismes nuisibles ou déterminer quelles espèces sont présentes dans une zone donnée (NIMP n° 05, 2010)

Prospection de délimitation: Prospection réalisée afin de définir les limites de la zone considérée comme infestée par un organisme nuisible ou comme en étant exempte (NIMP n° 05, 2010)

Provenance: La source géographique originale de semences, pollen ou de plants. Dans la littérature forestière le terme est généralement synonyme d'«origine géographique» et il est préféré à «origine». (FAO/IUFRO, 2002)

Rameaux coupés: Catégorie de marchandises correspondant à des parties de végétaux fraîchement coupées, destinées à la décoration et non à la plantation (NIMP n° 05, 2010)

Risque phytosanitaire (pour les organismes de quarantaine): Probabilité d'introduction et de dissémination d'un organisme nuisible et ampleur des conséquences économiques potentielles qui y sont associées (NIMP n° 05, 2010; voir Supplément n° 2 au Glossaire)

Sciages: Bois scié en longueur, avec ou sans sa surface ronde naturelle, avec ou sans écorce (NIMP n° 5, 2010)

Bois tirés de bois rond, d'origine nationale ou importé, soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement de copeaux, et qui, à quelques exceptions près, ont une épaisseur supérieure à 5 mm. Comprennent les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'œuvre, etc. sous les formes suivantes: non rabotés, rabotés, languetés, rainés, à joints digitiformes, chanfreinés, à feuillures, à joints en V, à rebords, etc. (FAO, 2005)

Sécurité phytosanitaire (d'un envoi): Maintien de l'intégrité d'un envoi et prévention de son infestation et de sa contamination par des organismes nuisibles réglementés, grâce à l'application de mesures phytosanitaires appropriées (NIMP n° 05, 2010)

Semences: Catégorie de marchandises correspondant aux graines à semer ou destinées à la plantation et non à la consommation ou à la transformation (NIMP n° 05, 2010)

Silviculture: Art, science et pratiques relatifs à l'établissement, à l'entretien et à la reproduction de peuplements forestiers ayant les caractéristiques recherchées. Se fonde sur la connaissance des caractéristiques et les exigences environnementales des espèces (Université d'Etat de Caroline du Nord, 2003)

Site de production exempt: Partie bien délimitée d'un lieu de production, où l'absence d'un organisme nuisible déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue pour une durée définie, par l'application de mesures officielles, et qui est gérée comme une unité distincte mais conduite de la même manière qu'un lieu de production exempt d'organismes nuisibles (NIMP n° 05, 2010)

Situation d'un organisme nuisible (dans une zone): Constat officiel établi sur la présence ou l'absence actuelle d'un organisme nuisible dans une zone, y compris le cas

échéant, sa répartition géographique évaluée par jugements d'experts à partir de signalements récents et anciens et d'autres informations pertinentes (NIMP n° 05, 2010)

Spécimen ou culture-témoin: Spécimen ou culture servant de référence pour un fait, une hypothèse ou une conclusion spécifique; il s'agit en général, pour les champignons, d'une collection "botanique" séchée et, pour certains taxons, d'une culture vivante (par exemple, levures) (McNeill *et al.*, 2006)

Surveillance: Processus officiel consistant à rassembler et enregistrer des données sur la présence ou l'absence d'un organisme nuisible au moyen de prospections, de contrôles et d'autres procédures (NIMP n° 05, 2010)

Techniquement justifié: Justifié sur la base des conclusions d'une analyse appropriée du risque phytosanitaire ou, le cas échéant, d'autres examens et évaluations comparables des données scientifiques disponibles (NIMP n° 05, 2010)

Traitement: Procédure officielle pour la destruction, l'inactivation, l'élimination ou la stérilisation d'organismes nuisibles, ou pour la dévitalisation (NIMP n° 05, 2010)

Vecteur: Littéralement "transporteur". Animal transportant un micro-organisme pathogène pour les membres d'une autre espèce; le vecteur peut être ou non essentiel pour l'achèvement du cycle biologique du micro-organisme pathogène (FAO, 2003) Organismes transmettant des agents pathogènes ou des parasites (FAO, 2010c) Insecte ou agent pouvant transmettre un champignon ou d'autres micri-organismes (Tainter et Baker, 1996)

Végétaux: Plantes vivantes et parties de plantes vivantes, y compris les semences et le matériel génétique (NIMP n° 05, 2010)

Végétaux destinés à la plantation: Végétaux destinés à rester en terre, à être plantés ou à être replantés (NIMP n° 05, 2010)

Zone: Totalité d'un pays, partie d'un pays, ou totalité ou parties de plusieurs pays, identifiées officiellement (NIMP n° 05, 2010)

Zone exempte d'organismes nuisibles (ZE): zone où l'absence d'un organisme nuisible donné a été prouvée scientifiquement et, au besoin, est maintenue par l'application de mesures officielles (NIMP n° 05, 2010)

Zone réglementée: Zone vers laquelle, à l'intérieur de laquelle, et/ou à partir de laquelle la circulation de végétaux, de produits végétaux et autres articles réglementés est soumise à des réglementations ou procédures phytosanitaires afin de prévenir l'introduction et/ou la dissémination des organismes de quarantaine ou de limiter l'incidence économique des organismes réglementés non de quarantaine (NIMP n° 05, 2010)

Zone tampon: Zone entourant ou adjacente à une zone officiellement délimitée à des fins phytosanitaires pour réduire le plus possible la probabilité de dissémination de l'organisme nuisible visé dans ou hors de la zone délimitée, et assujettie à des mesures phytosanitaires ou autres mesures de lutte appropriées, le cas échéant (NIMP n° 05, 2010)

Bande de terrain où les perturbations ne sont pas permises ou sont surveillées de près, afin de préserver les qualités esthétiques et autres, tout près des routes, sentiers, voies d'eau et endroits récréatifs. (Ministère des forêts et des parcs Colombie-Britannique, 2008)